

## ANNEXE IV

### Tarif minimal de composition

1. Les tarifs prévus aux présentes sont des tarifs minimum. Les parties sont libres de négocier un cachet supérieur au tarif minimum en l'inscrivant au contrat.
2. L'artiste est rémunéré au moins selon le tarif minimum prévu à la Grille A ou la Grille B, au choix du producteur. Cependant, la Grille B ne peut être utilisée que lorsque le producteur commande cinq épisodes ou plus.
3. Pour les fins de la Grille A, l'émission « dramatique » inclut l'émission scénarisée, le téléroman et toute production dramatique du même genre.
4. Le thème musical n'est pas payé selon les tarifs de la grille A ou de la Grille B.
5. Le tarif d'un thème musical d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) secondes, avec ou sans paroles, se paie toujours au moins :
  - Neuf cents soixante-dix-neuf dollars (979,00 \$) à compter de la signature de l'accord-cadre;
  - Neuf cents quatre-vingt-dix-neuf dollars (999,00 \$) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019;
  - Mille dix-neuf dollars (1 019 \$) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
  - Mille trente-neuf dollars (1 039\$) à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2021 ;

peu importe le type de production, sauf que le paiement du thème est compris lorsque le compositeur est payé selon la Grille B et reçoit un cachet de composition supérieur à onze mille dollars (11 000 \$).

Si le thème a plus de quatre-vingt-dix (90) secondes, toute seconde supplémentaire est rémunérée à un taux minimum de 25 \$ à compter de la signature de l'entente collective

6. Le « thème » inclut la musique récurrente d'ouverture et de fermeture. Il n'y a en général qu'un seul thème par émission, ou deux thèmes distincts par émission (ouverture et fermeture). Dans tous les cas, le thème peut être réutilisé à l'intérieur de l'émission, pour toute autopublicité, ou comme musique de transition, enchaînement, etc.
7. Les tarifs minima sont réduits de 20% pour les commandes destinées aux chaînes spécialisées du Groupe TVA.
8. Vu la nature embryonnaire et exploratoire des activités du producteur et les budgets en matière de diffusion sur de nouvelles plateformes, les tarifs minimaux pour la commande reliée à une production originale destinée spécifiquement aux nouveaux médias sont à soixante pour cent (60 %) du tarif prévu à l'Annexe III pour la durée de cet accord-cadre.

Advenant que la production soit diffusée à la télévision conventionnelle ou spécialisée, le cachet est réajusté à la hausse en conséquence.

**GRILLE A – 2017-2018**

<b>LA PLUS ÉLEVÉE DE OPTION 1 OU OPTION 2</b>	<b>Option 1. \$/minute musique originale</b>	<b>Option 2. \$/épisode *</b>
<b>Musique sans parole</b>		
Dramatique	148 \$	559 \$
Non-dramatique	123 \$	---
Autopublicité	Gré à gré	Gré à gré
<b>1. MUSIQUE D'UNE CHANSON</b>		
Dramatique	148 \$	559 \$
Non-dramatique	123 \$	---
Autopublicité	gré à gré	Gré à gré
<b>2. PAROLES D'UNE CHANSON</b>		
Dramatique	148 \$	559 \$
Non-dramatique	123 \$	559 \$
Autopublicité	gré à gré	Gré à gré
<b>3. MUSIQUE ET PAROLE D'UNE CHANSON</b>		
Dramatique	333 \$	768 \$
Non-dramatique	333 \$	768 \$
Autopublicité	gré à gré	Gré à gré
*chaque épisode pour lequel la musique est commandée		

**4. GRILLE B - TARIF FORFAITAIRE – 2017-2018**

Budget pour 30 minutes	350 000\$ et plus	150 000\$-349 999\$	75 000\$-149 999\$	74 999 \$ et moins
Budget pour 60 minutes	700 000\$ et plus	300 000\$-699 999\$	150 000\$-299 999\$	149 999\$ et moins
Pour la composition/ par épisode	1 390 \$	1 113\$	867\$	695\$

Ce tarif est pour un maximum de composition de vingt (20) minutes de musique originale par épisode (en calculant le thème).

Au-delà de vingt (20) minutes le tarif de la Grille A est applicable.

**GRILLE A – 2019**

<b>LA PLUS ÉLEVÉE DE OPTION 1 OU OPTION 2</b>	<b>Option 1. \$/minute musique originale</b>	<b>Option 2. \$/épisode *</b>
<b>Musique sans parole</b>		
Dramatique	151 \$	570 \$
Non-dramatique	125 \$	---
Autopublicité	Gré à gré	Gré à gré
<b>5. MUSIQUE D'UNE CHANSON</b>		
Dramatique	151 \$	570 \$
Non-dramatique	125 \$	---
Autopublicité	gré à gré	Gré à gré
<b>6. PAROLES D'UNE CHANSON</b>		
Dramatique	151 \$	570 \$
Non-dramatique	125 \$	570 \$
Autopublicité	gré à gré	Gré à gré
<b>7. MUSIQUE ET PAROLE D'UNE CHANSON</b>		
Dramatique	339 \$	783 \$
Non-dramatique	339 \$	783 \$
Autopublicité	gré à gré	Gré à gré
*chaque épisode pour lequel la musique est commandée		

**8. GRILLE B - TARIF FORFAITAIRE – 2019**

Budget pour 30 minutes	350 000\$ et plus	150 000\$- 349 999\$	75 000\$- 149 999\$	74 999 \$ et moins
Budget pour 60 minutes	700 000\$ et plus	300 000\$- 699 999\$	150 000\$- 299 999\$	149 999\$ et moins
Pour la composition/ par épisode	1418 \$	1134 \$	884 \$	708 \$

Ce tarif est pour un maximum de composition de vingt (20) minutes de musique originale par épisode (en calculant le thème).

Au-delà de vingt (20) minutes le tarif de la Grille A est applicable.

**GRILLE A – 2020**

<b>LA PLUS ÉLEVÉE DE OPTION 1 OU OPTION 2</b>	<b>Option 1. \$/minute musique originale</b>	<b>Option 2. \$/épisode *</b>
<b>Musique sans parole</b>		
Dramatique	154 \$	581 \$
Non-dramatique	128 \$	---
Autopublicité	Gré à gré	Gré à gré
<b>9. MUSIQUE D'UNE CHANSON</b>		
Dramatique	154 \$	581 \$
Non-dramatique	128 \$	---
Autopublicité	gré à gré	Gré à gré
<b>10. PAROLES D'UNE CHANSON</b>		
Dramatique	154 \$	581 \$
Non-dramatique	128 \$	581 \$
Autopublicité	gré à gré	Gré à gré
<b>11. MUSIQUE ET PAROLE D'UNE CHANSON</b>		
Dramatique	346 \$	800 \$
Non-dramatique	346 \$	800 \$
Autopublicité	gré à gré	Gré à gré
*chaque épisode pour lequel la musique est commandée		

**12. GRILLE B - TARIF FORFAITAIRE – 2020**

Budget pour 30 minutes	350 000\$ et plus	150 000\$-349 999\$	75 000\$-149 999\$	74 999 \$ et moins
Budget pour 60 minutes	700 000\$ et plus	300 000\$-699 999\$	150 000\$-299 999\$	149 999\$ et moins
Pour la composition/ par épisode	1445 \$	1157 \$	902 \$	723 \$

Ce tarif est pour un maximum de composition de vingt (20) minutes de musique originale par épisode (en calculant le thème).

Au-delà de vingt (20) minutes le tarif de la Grille A est applicable.

**GRILLE A – 2021**

<b>LA PLUS ÉLEVÉE DE OPTION 1 OU OPTION 2</b>	<b>Option 1. \$/minute musique originale</b>	<b>Option 2. \$/épisode *</b>
<b>Musique sans parole</b>		
Dramatique	157 \$	593 \$
Non-dramatique	131\$	---
Autopublicité	Gré à gré	Gré à gré
<b>13. MUSIQUE D'UNE CHANSON</b>		
Dramatique	157 \$	593 \$
Non-dramatique	131 \$	---
Autopublicité	gré à gré	Gré à gré
<b>14. PAROLES D'UNE CHANSON</b>		
Dramatique	157 \$	593 \$
Non-dramatique	131 \$	593 \$
Autopublicité	gré à gré	Gré à gré
<b>15. MUSIQUE ET PAROLE D'UNE CHANSON</b>		
Dramatique	353 \$	816 \$
Non-dramatique	353 \$	816 \$

Autopublicité	gré à gré	Gré à gré
*chaque épisode pour lequel la musique est commandée		

**16. GRILLE B - TARIF FORFAITAIRE – 2021**

Budget pour 30 minutes	350 000\$ et plus	150 000\$-349 999\$	75 000\$-149 999\$	74 999 \$ et moins
Budget pour 60 minutes	700 000\$ et plus	300 000\$-699 999\$	150 000\$-299 999\$	149 999\$ et moins
Pour la composition/ par épisode	1474 \$	1180 \$	920 \$	738 \$

Ce tarif est pour un maximum de composition de vingt (20) minutes de musique originale par épisode (en calculant le thème).

Au-delà de vingt (20) minutes le tarif de la Grille A est applicable.